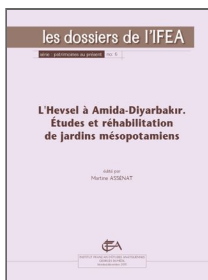


Martine Assénat (dir.)

L'Hevsel à Amida-Diyarbakır
Études et réhabilitation de jardins mésopotamiens

Institut français d'études anatoliennes

Divergences de projets sur un site candidat au patrimoine mondial : un consensus introuvable dans les jardins ?

Julien Boucly

DOI : 10.4000/books.ifeagd.1254
Éditeur : Institut français d'études anatoliennes
Lieu d'édition : Istanbul
Année d'édition : 2015
Date de mise en ligne : 31 décembre 2015
Collection : Patrimoines au présent
ISBN électronique : 9782362450617



Divergences de projets sur un site candidat au patrimoine mondial : un consensus introuvable dans les jardins ?

Julien Boucly

Les hypothèses et conclusions évoquées reposent sur une enquête de terrain menée à Diyarbakır en février et mars 2014 avec l'aide du projet AMIDA (CNRS-ENVIMED, IFEA) et rendent ainsi compte d'une situation antérieure à l'année 2015

Introduction : Les jardins de l'Hevsel, un site candidat au patrimoine mondial

1 Tandis que la procédure d'inscription de Diyarbakır sur la liste du patrimoine mondial offre chaque jour davantage d'indices présageant un succès, il ne faut pas oublier qu'il y a moins d'un an, des débats relatifs à la protection des jardins de l'Hevsel suscitaient de vifs conflits, confrontant écologistes et aménageurs urbains, gestionnaires et représentants de la société civile. Aujourd'hui, à la veille de la réunion du comité du patrimoine mondial devant décider de l'inscription, le projet UNESCO mobilise la municipalité métropolitaine de Diyarbakır tout autant que les organes de l'État. Le ministère de la Culture et du Tourisme [*Turizm ve Kültür Bakanlığı*] a d'ailleurs affirmé qu'il faisait du classement des jardins un de ses objectifs prioritaires lors de la réunion archéologique annuelle de la direction générale des Antiquités et des Musées en mai 2015.

2 Cet article propose de présenter les premières pistes de réflexion d'un projet de recherche relatif à l'étude du processus d'élaboration et d'inscription du site de la forteresse de Diyarbakır et des jardins de l'Hevsel sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Il s'agit d'observations instantanées, lancées sur la phase du processus d'inscription à l'UNESCO au cours de laquelle ont émergé divers conflits

d'aménagement aujourd'hui partiellement résolus. Le questionnement central de mon propos consiste à interroger la possibilité, dans le cadre d'un plan de gestion du site du patrimoine mondial, d'une collaboration entre les acteurs actuellement présents dans les jardins et d'un compromis entre leurs intérêts et projets souvent divergents.

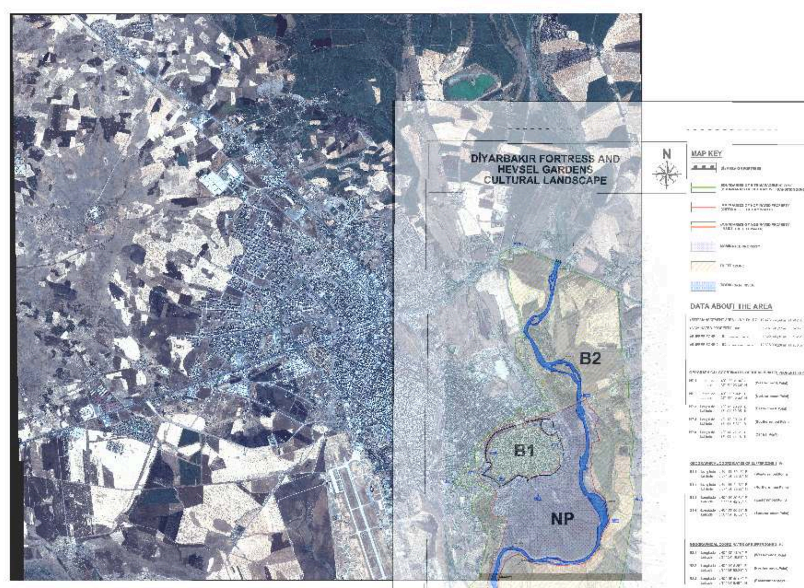
3 C'est à partir de l'année 2013 qu'émerge, au sein de la municipalité métropolitaine de Diyarbakır [*Diyarbakır Büyükşehir Belediyesi*] et du ministère de la Culture et du Tourisme [*Kültür ve Turizm Bakanlığı*], à la suite d'une réunion ICOMOS-ICOFORT ayant eu lieu à Diyarbakır, l'idée d'intégrer les jardins de l'Hevsel dans le périmètre d'un site candidat à l'UNESCO. La valorisation du patrimoine de Diyarbakır en tant que paysage culturel exceptionnel, consacrant les interactions entre l'activité humaine (l'édification de la forteresse) et l'environnement naturel (la vallée du Tigre), a ainsi fait l'objet de réflexions récentes, scientifiques notamment dans le cadre du projet AMIDA, mais aussi de planification et de coordination au niveau institutionnel. La redéfinition et la nouvelle délimitation du périmètre du site candidat au patrimoine mondial ne pouvaient en effet rester sans conséquences sur la planification de la zone périurbaine que constituent les jardins.

Figure 1 - Délimitation initiale du site, ministère de la Culture et du Tourisme (2012)



Délimitation rouge : site urbain à inscrire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO
Délimitation violette : zone tampon devant faire l'objet d'un plan de gestion afin de protéger le site inscrit.

Figure 2 - Photographie aérienne et site UNESCO



Délimitation violette (NP) : zone inscrite du nouveau site candidat à l'UNESCO comme « paysage culturel »
Délimitation jaune (B1 – B2) : zone tampon devant faire l'objet d'un plan de gestion afin de protéger le site inscrit.
DIYARBAKIR BÜYÜKŞEHIR BELEDIYESI/ JULIEN BOUCLY, 2014

4 L'inscription du site de Diyarbakır à l'UNESCO soulève d'ailleurs de nouvelles exigences en termes d'aménagement et de valorisation du territoire. Celles-ci sont fondées sur des critères spécifiques de protection du patrimoine mondial. Afin de faire émerger une nouvelle représentation symbolique, historique et culturelle des jardins, les orientations de l'UNESCO suggèrent le lancement de campagnes d'information et de sensibilisation auprès de la société civile et des institutions publiques. La valeur patrimoniale, promue dans l'optique de créer un site touristique, exige une protection esthétique allant au-delà de la restauration des murailles et de l'assainissement des jardins. Il s'agit de préserver l'intégrité de la silhouette de la ville historique : assurer que, de toutes parts, depuis chaque point d'observation, la ville apparaisse dans toute sa splendeur.

5 Par ailleurs, la candidature à l'UNESCO induit des obligations organisationnelles, intéressant particulièrement notre propos. La gouvernance du patrimoine mondial implique une collaboration nouvelle entre institutions publiques et représentants de la société civile. L'élaboration d'un plan de gestion du site patrimonial suscite une réorganisation structurelle des institutions de l'aménagement urbain. Cette collaboration et ce plan de gestion devraient donc constituer le projet le plus avancé en termes de planification urbaine que les jardins de l'Hevsel aient jamais connu.

6 Afin de comprendre les efforts déployés dans le cadre du classement UNESCO en termes de recherche de consensus, il est important de souligner la présence (ici, dans les phases originelles et intermédiaires du projet d'inscription) d'une multiplicité d'acteurs investis dans la gestion des jardins. Il faut noter de plus que les projets ont parfois été très distants des nouvelles exigences de l'UNESCO. Pourtant, depuis l'année 2013, une redéfinition importante de la gestion de la zone périurbaine semble en cours, suscitant débats, conflits (et leur résolution éventuelle) entre administrations locales d'une part

et institutions nationales d'autre part. La procédure UNESCO, indépendamment de son résultat (classement ou rejet du dossier), a initié une véritable remise en cause de l'action publique territoriale à Diyarbakır.

I. Les acteurs de la gestion des jardins

7 Les parties prenantes de la gestion des jardins de l'Hevsel peuvent être distinguées en quatre groupes d'acteurs et désignées ainsi par les expressions de : *gestionnaires*, *acteurs mobilisables*, *incontournables* et *absents*. Nous ne nous attarderons pas sur chaque administration, association ou individu investi dans ces groupes afin de proposer une présentation succincte mais problématisée de la répartition des rôles et des pouvoirs d'action.

Les gestionnaires

8 Derrière l'expression de *gestionnaires* peuvent être désignées, d'une part, les institutions étatiques et, d'autre part, les municipalités locales. Les institutions étatiques rassemblent au sein de l'État, qui ne doit pas être perçu comme un acteur homogène et cohérent, un ensemble de ministères et d'administrations concurrentes : il s'agit principalement ici du ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme [*Çevre ve Şehircilik Bakanlığı*], du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage [*Gıda, Tarım ve Hayvancılık Bakanlığı*] et de la Préfecture de Diyarbakır [*Diyarbakır Valiliği*]. Cette dernière se fait notamment le relais du gouvernement central et le responsable de l'application des législations relatives à la zone des jardins de l'Hevsel. Au sein du groupe des municipalités locales doivent être soulignés en premier lieu le rôle de la mairie métropolitaine de Diyarbakır et, dans une plus moindre mesure, celui de la municipalité de Sur, mairie d'arrondissement dont le territoire recouvre en partie la zone périurbaine à l'est de la vieille ville.

9 Deux remarques sont nécessaires en ce qui concerne les prérogatives conditionnées par la loi et les relations interinstitutionnelles déterminantes de l'action des gestionnaires. Tout d'abord, les inégalités de prérogative d'action laissent aux institutions de l'État central un pouvoir de décision dominant sur l'aménagement urbain, suscitant des rivalités et une forte défiance de la part des acteurs locaux. Ensuite, l'élaboration du plan de gestion de l'éventuel site UNESCO offre à la mairie métropolitaine une nouvelle mission de coordination, ouvrant ainsi la possibilité d'une reconfiguration des rapports de force administratifs. Ceci doit susciter notre interrogation quant à l'éventualité d'un élargissement du pouvoir municipal par le biais de la procédure d'inscription au patrimoine mondial. Jusqu'à décembre 2014, l'unité de gestion du site [*Alan Yönetim Birimi*] mise en place au sein de la mairie métropolitaine a démontré sa capacité à endosser un rôle de médiateur au sein de cet ensemble hétéroclite de gestionnaires, notamment par l'organisation tout au long de l'année 2013-14 de réunions de consultation avec la préfecture et les ministères concernés.

Les acteurs mobilisables

10 Désignons comme *acteurs mobilisables* un certain nombre de représentants de la société civile n'ayant pas de responsabilités officielles sur les jardins mais agissant pour

promouvoir leurs intérêts, leurs valeurs et leurs points de vue sur ce qu'ils considèrent être une bonne gestion.

11 Parmi les nombreuses associations et individus mobilisés autour du projet UNESCO, nous n'évoquerons ici que l'union des chambres d'Ingénieurs et d'Architectes turcs [*Türk Muhendis ve Mimar Odaları Birliği*, *TMMOB*] et l'association du mouvement écologique de Mésopotamie [*Mezopotamya ekoloji hareketi*]. La première est une chambre de professionnels, organisation semi-publique et nationale, possédant des relais dans toute la Turquie ; tandis que la seconde est une association locale d'écologistes. Leurs réseaux (au sein des municipalités et administrations étatiques) et leurs identités politiques diverses (représentants de gauche, de sensibilités écologistes et du mouvement politique kurde) restent complexes. Retenons seulement deux choses pour le cas de Diyarbakır et des jardins de l'Hevsel. Tout d'abord, ces acteurs entretiennent des relations plus proches avec la municipalité qu'avec la préfecture, notamment parce que la mairie leur accorde une place importante au sein du comité consultatif du plan de gestion du futur site du patrimoine mondial. Ce comité vise, selon les principes de gouvernance prônés par l'UNESCO, à mobiliser les acteurs de la société civile auprès des institutions publiques, ministères, préfectures et mairies. Ensuite, notons que leur action se caractérise notamment par une opposition frontale vis-à-vis de l'État central, que ce soit à travers des mobilisations sociales ou par la production d'une expertise alternative. Leur action reste ainsi ponctuelle et souvent marginale.

Figure 3 - Rapport d'expertise de la chambre de Planification urbaine de l'union des chambres des Ingénieurs et Architectes turcs



"Retirez vos sales pattes de la vallée du Tigre et des jardins de l'Hevsel !"
TMMOB 2014

Les acteurs incontournables

12 Déterminés par leur situation à l'opposé de celle des acteurs mobilisables, les *acteurs incontournables* rassemblent l'ensemble dispersé des individus et groupes avec lesquels les planificateurs urbains doivent obligatoirement compter : il s'agit des propriétaires et des usagers des jardins. Parmi ceux-ci, distinguons la co-présence de deux groupes majeurs, déterminés ici par la configuration spécifique de la gestion des jardins. Les agriculteurs d'une part rassemblent, selon le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de l'Élevage, près de 85 familles faisant usage des jardins. D'autre part, les fondations pieuses semblent constituer un groupe de propriétaires non négligeable.

13 Ces acteurs suscitent des difficultés d'analyse. Tout d'abord, plus encore qu'incontournables, ces groupes paraissent hors d'atteinte. Il est ainsi peu aisé de déterminer leur identité (propriétaires et locataires), leurs stratégies relationnelles et leurs intérêts économiques. Le système de location, au-delà des régulations légales et administratives, semble comprendre une part de mécanismes informels, nous encourageant à soulever l'hypothèse d'un jeu économique instable potentiellement en défaveur des exploitants de petite taille. Par ailleurs, l'identification des véritables propriétaires des terres exige de scruter au-delà des informations officielles, notamment parce que derrière les fondations peuvent agir des personnalités politiques et économiques influentes.

14 Notons finalement que le projet du patrimoine mondial a encouragé la mairie métropolitaine à se confronter, dans une approche participative exigée par l'UNESCO, au défi de la mobilisation de l'ensemble des usagers des jardins. Il s'agissait, par une nouvelle entreprise de documentation scientifique (notamment dans le cadre du projet AMIDA) et de concertation administrative, d'atteindre un groupe d'acteurs incontournables - si ce n'est hors d'atteinte – et sur lequel l'action publique a longtemps peiné à avoir une emprise.

Les absents

15 Il me faut finalement mentionner deux acteurs dont je n'ai pas perçu la présence lors de mon enquête. Rappeler leur absence sur le terrain au cours de la première phase du projet UNESCO me semble important dans la mesure où ces acteurs pourront par la suite être amenés à participer pleinement à la gestion d'un site inscrit au patrimoine mondial. Il s'agit du ministère de la Culture et du Tourisme et de la direction générale des Fondations [*Vakıflar Genel Müdürlüğü*].

16 Initialement absent de la gestion des jardins, le ministère de la Culture et du Tourisme ne s'abstient plus aujourd'hui de s'investir dans l'inscription du site au patrimoine mondial. Le fait que les jardins doivent acquérir une nouvelle dimension touristique et culturelle exige ainsi une gestion spécifique, au-delà de la préservation écologique ou de l'activité agricole, selon les critères de l'UNESCO, amenant le ministère à participer pleinement aux projets d'aménagement.

17 Par ailleurs, nous pouvons soutenir l'hypothèse selon laquelle la direction générale des Fondations pieuses pourrait influer sur la prise de décision relative à la candidature UNESCO. Cette institution, placée sous l'autorité du bureau du premier ministre, détient un rôle croissant dans la définition de la politique culturelle au niveau de l'État central. Une étude plus exhaustive nous inciterait donc à interroger la prise de position

et les stratégies relationnelles que cet acteur pourrait déployer afin d'influer sur la décision du classement. Il faut d'ailleurs relever que l'inscription au patrimoine mondial pourrait avoir un fort impact (négatif) sur la valeur foncière dans les jardins ; ceci nous encourageant à interroger l'existence d'une communauté d'intérêts au sein de la Direction générale, destinée à promouvoir les intérêts des fondations propriétaires.

II. Les difficultés de la collaboration : projets et intérêts divergents

18 La présence de tant d'acteurs ne peut être que synonyme d'une multiplicité de projets et d'intérêts divergents. Il s'agit donc de revenir sur les principaux obstacles auxquels peut être confrontée la mise en place d'une gestion consensuelle telle qu'exigée par le comité du patrimoine mondial lors de l'évaluation des sites candidats.

Développement urbain

19 La question du développement urbain a constitué la principale pomme de discorde parmi les acteurs investis dans la réhabilitation des jardins de l'Hevsel. Elle opposait frontalement, d'une part, le ministère de l'Environnement et de l'Urbanisme et, de l'autre, les acteurs désignés précédemment comme mobilisables, ces derniers soutenus par la mairie métropolitaine.

20 Cette confrontation a éclaté au grand jour le 23 juillet 2013 lorsque le ministère a prononcé une décision visant à transformer la vallée du Tigre en réserve foncière. Il remettait ainsi en cause les interdictions d'aménagement de la zone agricole conditionnées par la loi. Ce n'est que dans la phase finale de la procédure UNESCO, fin 2014, que le projet a été abandonné.

Protection écologique

21 L'un des aspects de la confrontation susmentionnée réside naturellement dans l'enjeu écologique particulièrement mis en valeur par la chambre des architectes (TMMOB) et le mouvement écologique de Mésopotamie. La condamnation du projet d'aménagement foncier des jardins de l'Hevsel par ces organisations professionnelles et associations peut être replacée dans le cadre d'une opposition à un ensemble de projets de l'État central dans la région (barrages sur le Tigre, développement urbain et négligence des espaces verts et forestiers).

22 Ainsi, le conflit ouvert pendant l'été 2013 a eu ses suites en mars 2014 lors d'un événement marquant de la revendication écologiste : l'occupation des jardins de l'Hevsel, ou mobilisation de *DirenHevsel* [Hevsel Résiste]. C'est à cette occasion qu'un groupe hétérogène, incluant les acteurs mobilisables déjà mentionnés mais aussi des représentants politiques du mouvement kurde, s'est rassemblé et a occupé pendant une vingtaine de jours une partie des jardins destinée à être réaménagée.

Figure 4 - Camp d’occupation des jardins de l’Hevsel



Julien Boucly 2014

Valorisation de l’activité agricole

23 Liées encore une fois au conflit de l’aménagement et de la protection écologiste, il nous faut soulever les divergences de points de vue concernant la valorisation de l’activité agricole. La situation des cultures dans les jardins exige aujourd’hui la mise en place d’un système économique stable et de moyens techniques plus performants, que ce soit pour des raisons écologiques ou de productivité. Il faudra ainsi que les observateurs futurs restent attentifs aux confrontations pouvant être soulevées par les projets économiques divergents de la mairie métropolitaine et du gouvernement central ; la première promouvant, selon les explications d’un employé municipal, une exploitation dite coopérative, tandis que le second soutient un programme de développement libéral dans la ligne des dynamiques nationales. Nous devrons aussi interroger les moyens de représentation, mobilisation et de promotion des intérêts des agriculteurs dans le cadre de ces modèles économiques divergents. La question de la mobilisation des usagers et de la défense de leurs droits sur l’exploitation des terres disponibles semble à ce titre complexe si l’on suppose bien leur faible accès à la propriété. Nous devrons par ailleurs, selon l’hypothèse de la création future d’un site culturel et patrimonial, interroger l’éventualité d’une confrontation entre projets de développement touristique et valorisation de l’activité agricole.

Valorisation foncière

24 Il nous faut finalement rappeler que la loi instaure des conditions et des procédures particulières pour les achats, échanges et locations de biens des fondations. Ceci

constitue peut-être un nouvel élément de complexité en ce qui concerne l'élaboration d'un plan de gestion et l'inscription des jardins au patrimoine mondial. En effet, les choix d'aménagement et de valorisation des jardins pourraient être fortement dépendants de la volonté des fondations de consentir à la protection de leurs propriétés. Ces dernières pourraient finalement considérer l'inscription au patrimoine mondial comme contraire à leurs intérêts de valorisation foncière dans la mesure où le classement augmenterait les contraintes pesant sur l'usage de leurs propriétés.

Conclusion : Quelle collaboration possible ?

25 Considération faite des acteurs parmi lesquels certains dévoilent des stratégies de confrontation systématique et d'autres élaborent des projets peu conciliants, il nous est difficile d'estimer le potentiel de réussite d'une collaboration au sein du plan de gestion des jardins de l'Hevsel.

26 Des réunions entre administrations concurrentes et des consultations publiques ont eu lieu au cours des années 2013 et 2014, organisées par l'unité de gestion chargée de la candidature UNESCO. C'est finalement en investiguant au sein de cet organe de coordination de la mairie métropolitaine, et plus largement parmi les administrations et associations parties prenantes de l'aménagement des jardins, que notre analyse pourra être approfondie. D'un point de vue méthodologique, le cas des jardins de l'Hevsel nous incite finalement à souligner que l'étude des collaborations interinstitutionnelles et de la gouvernance des sites candidats au patrimoine mondial exige indéniablement de s'intéresser aux comportements individuels, au-delà des acteurs collectifs présentés dans cet article. La figure du fonctionnaire-militant permet à titre d'exemple de déceler les échanges et porosités entre institutions publiques et société civile, dynamiques incontournables de l'élaboration des politiques publiques.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

Boucly, J., (2014a). « (Re)découvrir Diyarbakır, Les entrepreneurs du patrimoine mondial », *Dipnot*, http://dipnot.hypotheses.org/1752.

Boucly, J., (2014b). *Conflits de patrimonialisation à Diyarbakır, Politiques étatiques et municipales à l'épreuve d'une procédure d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO,* mémoire présenté à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), *OVIPOT*, http://ovipot.hypotheses.org/10667.

Comité intergouvernemental pour la protection du patrimoine mondial, (2012). *Orientations devant guider la mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial,* Paris, UNESCO. URL : http://whc.unesco.org/archive/opguide12-fr.pdf.

Conférence générale de l'UNESCO, (1972). *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel*, Paris, UNESCO. URL : http://whc.unesco.org/archive/convention-fr.pdf.

TMMOB Şehir Plancıları Odası, (2014). "Dicle vadisi ve Hevsel bahçeleri'nden kirli ellerinizi çekin raporu", Diyarbakır, 14p. URL : http://www.spo.org.tr/genel/bizden_detay.php?kod=5720#.VmW8fmSLQy4.

Diyarbakır Büyüksehir Belediyesi, (01/2014). *Diyarbakır Fortress and Hevsel Gardens Cultural Landscape, nomination for inscription on the world heritage list*. URL : http://whc.unesco.org/uploads/nominations/1488.pdf.

Karabağlı, H., (06/03/2014). "Mezopotamya Ekoloji Hareketi: Hevsel bahçeleri kültürel peyzaj alanı olarak UNESCO kültürel mirasına adaydır", URL http://t24.com.tr/haber/hevsel-bahcelerine-mudahale-unesconun-miras-adayligini-tehdit-ediyor,252744.

Radikal, (27/11/2013). "Çevre Bakanlığı, Diyarbakır Kent Ormanı'nı TOKİ'ye devrediyor!", *Radikal.org.tr*. URL : http://www.radikal.com.tr/hayat/cevre_bakanligi_Diyarbakır_kent_ormanini_tokiye_devrediyor-1163215.

Tezgel, R. (éd.), (2012). *Hevsel bir kentin kileri*, Diyarbakır, Diyarbakır vali̇li̇ği̇. URL : http://www.receptezgel.com.tr/kitaplar/hevsel/.

Vardar, N., (19/10/2013). "Diyarbakır Hevsel bahçeleri'ne sahip çıkıyor", *Bianet.org*. URL : http://www.bianet.org/bianet/toplum/151395-Diyarbakır-hevsel-bahceleri-ne-sahip-cikiyor.

Observations participantes et entretiens (noms modifiés)

Observation participante : Occupation des jardins de l'Hevsel *DirenHevsel* 07/03/14 14h- 17h – 12/03/14 11h-14h – Diyarbakır

Entretien formel Zehra Akın et Mehmet Karlıorman – unité de gestion du site (MMD) – 03/02/14 14h-14h40 – Diyarbakır, traduit par l'auteur

Entretien formel Sedat Azgil – KUDEB (MMD) – 04/03/14 14h-14h20 – Diyarbakır, traduit par l'auteur.

Entretien formel Nesrin Soydar - unité de gestion du site (MMD) 05/02/14 11h- 11h30 – Diyarbakır, traduit par l'auteur

Entretien formel Cenk Eskin – service des projets de restauration (direction régionale des Fondations pieuses) - 14/03/14 14h-14h30 – Diyarbakır, traduit par l'auteur

Entretien formel Pierre Couteau – Expert indépendant – 01/03/14 11h-11h30, traduit par l'auteur.

RÉSUMÉS

The City of Diyarbakır located in the south-east of Turkey is in the process of entering the World Heritage List with a unique cultural landscape of monumental city walls and Hevsel Gardens which is an agricultural land at the shores of Tigris River. Tangible and intangible values should be carefully determined and strategies for the sustainability of these values should be designed in order to prevent the adverse effects of development. This paper aims to draw the outlines for an

integrated approach with cultural, social, financial and administrational aspects for this unique cultural landscape.

INDEX

Index géographique : Diyarbakır, Hevsel gardens
Mots-clés : cultural landscape, world heritage, agricultural heritage

AUTEUR

JULIEN BOUCLY

Doctorant EHESS – CETOBAC, Paris
Institut Français d'Études Anatoliennes, Istanbul.
bouclyjulien@gmail.com